Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

26 JUILLET 2007 • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18004 **30**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it

EDITORIAL

Ne pas toucher à la loi sur la famille

Claudio Brédy

Même si plus d'un mois s'est écoulé, je suis encore un peu étonné par la proposition de l'assesseur La Torre, parue sur les pages de «La Stampa» du 16 juin 2007, de modifier la loi régionale n° 44 du 27 mai 1998 «Initiatives au profit de la famille», notamment en ce qui concerne l'article 1 « Principes et attributaires », dans lequel on «… *reconnaît la famille… comme formée et fondée sur des rapports de cohabitation, de solidarité, d'aide mutuelle, de responsabilité dans l'entretien des membres qui la composent et de l'éducation des mineurs* ».

Depuis son approbation, la loi 44/98 a été largement reconnue comme l'une des formes de législation les plus avancées en Italie dans le domaine des politiques sociales d'aide à la famille. En effet, la définition de

SUITE PAGE 2

Le débat sur le vote est en train de se conclure

Les sections contre le référendum

La totalité des sections qui se sont réunies (environ 60%) pour discuter des référendums de novembre sur la réforme du système électoral et sur la construction d'un nouvel hôpital, se sont exprimées en faveur de l'abstention. Le Président du mouvement Guido Cesal a exprimé sa *«satisfaction pour la grande participation aux réunions organisées par les diverses sections pour définir la stratégie électorale au sujet des référendums: il s'agit d'un signal très fort, juste après la première semaine de rencontres qui a vu impliquées plus de 30 sections».*

«Les inscrits – a souligné encore Cesal – *ont établi, unanimement, selon l'indication du Conseil Fédéral, qu'ils ne participeront pas au vote du 18 novembre prochain».*

Le débat, animé par les unionistes, a focalisé son attention sur le référendum, c'est-à-dire *«un moyen de démocratie populaire, utilisé de*

manière impropre pour des buts exclusivement partiels, avec l'unique intention d'entraver l'action de l'UV».

Selon le Président, les sections ont réaffirmé *«que les questions référendaires, si elles sont approuvées, entraîneraient la fin du système qui a caractérisé cette période historique de notre région».*

«En effet, les quatre points, désarticulées entre eux et complètement étrangers au corps normatif en vigueur – a souligné Cesal – *rendraient ingouvernable notre région avec des conséquences facilement imaginables».*

Les sections unionistes ont ensuite réaffirmé *«la validité des modifications apportées aux lois électorales de la part du Conseil Régional, ainsi que la nécessité de les défendre à tout prix ».*

En ce qui concerne la proposition de loi populaire qui propose la construction d'un nouvel hôpital, les sections de l'UV ont les idées très claires: *« la structure doit rester en ville, à la même adresse, et les interventions d'agrandissement et de restructuration doivent se poursuivre également ».*

A la fin de la semaine, les autres sections de l'UV se réuniront et pour le 30 juillet, le Conseil Fédéral a déjà été convoqué car celui-ci devra délibérer à propos des indications que le mouvement donnera aux électeurs au sujet des référendums.

Ministère de l'Instruction publique à Rome

Signature de l'arrangement administratif France-Italie dans le domaine éducatif

Le Président de la Région, Luciano Caveri, a participé, le mardi 17 juillet dernier, au siège du Ministère de l'Instruction publique, à Rome, à la cérémonie de signature de l'Arrangement administratif entre la France et l'Italie qui relance la coopération éducative entre les deux Pays. L'Accord a été souscrit par le Ministre italien de l'Instruction publique, Giuseppe Fioroni, et le Ministre français de l'Education nationale, Xavier Darcos.

Pour relever toute l'importance de cet acte, il importe ici de rappeler que l'accord précédent était très ancien : la convention culturelle entre les deux Gouvernements datait,

en effet, du 4 novembre 1949 et scellait la réconciliation des deux Pays après la guerre par le développement des relations dans le domaine des lettres, des sciences et des arts.

Le nouvel accord bilatéral signé à Rome affirme l'importance du développement et de la promotion du plurilinguisme des systèmes éducatifs respectifs, conformément aux orientations exprimées en la matière par l'Union européenne et le Conseil d'Europe.

« *Dans ce cadre,* – explique le Président Caveri – *la Vallée d'Aoste y a toute sa place : elle figure notamment à l'article 4, dans lequel les deux parties s'engagent à évaluer la possibilité, sur la base de programmes intégrés et définis ensemble, d'un examen de fin d'études secondaires binational qui aboutirait à une double délivrance de l'Esame di stato et du Baccalauréat et qui ouvrirait les mêmes droits aux titulaires dans les deux pays. A cette fin, le texte précise qu'il apparaît opportun de valoriser l'expérience franco-valdôtaine sur le sujet. Cet accord représente donc pour notre Région une reconnaissance importante de sa capacité, dans le respect de son autonomie, de se faire pilote d'un projet valorisant en premier lieu sa spécificité linguistique et son système d'éducation bilingue, tout en ayant une réelle envergure au niveau binational* ».

«*Il s'agit* – souligne l'assesseur à l'Education et à la Culture, Laurent Viérin – *d'une étape considérable*

SUITE PAGE 2

L'INFO

5 500

inscrits au FOPADIVA,

le Fonds complémentaire

pour les travailleurs

en Vallée d'Aoste

REFERENDUM

Le document approuvé par les sections d'Aoste

Après avoir analysé dans le détail la situation politique actuelle, les sections de l'Union Valdôtaine d'Aoste-Ville, Arpuilles-Excenex, Porossan, Saint-Martin de Corléans et Signayes repoussent avec force les propositions référendaires. Tout en reconnaissant l'importance du référendum en tant que procédé privilégié d'expression directe de la souveraineté populaire, elles contestent vigoureusement la tentative d'instrumentaliser cet important outil de démocratie pour faire du populisme et miner à la base le fonctionnement de nos institutions. En particulier, elles relèvent que les référendums propositifs en matière de construction d'un nouvel hôpital régional et en matière électorale qui sont prévus pour cet automne cachent, derrière une fausse apparence de démocratie, la volonté de détruire le système et d'affaiblir l'autonomie de la Vallée d'Aoste. Ils comportent notamment le risque réel de rendre ingouvernable notre Région en affaiblissant le rôle central que le Conseil régional a toujours eu dans la vie politique valdôtaine, sans tenir compte du caractère représentatif qui est à la base de notre système électoral. Elles prennent acte aussi que le Conseil Régional avec une large majorité a approuvé une nouvelle loi électorale qui garanti la représentativité et la gouvernabilité de la Région en valorisant le rôle des forces politiques les plus représentatives en tenant compte de la spécificité de la Vallée d'Aoste. De plus, les propositions référendaires ignorent expressément les dispositions du Statut d'Autonomie de la Vallée d'Aoste qui est le point de repère pour l'organisation politique de notre Région. Le choix de l'abstention s'avère donc le seul choix politique responsable et utile pour refuser la stratégie pernicieuse du comité référendaire qui prétend se servir des justes aspirations des citoyens pour finalement exaspérer les problèmes sans apporter les véritables solutions concrètes que les citoyens attendent.

Compte tenu de ces considérations, elles invitent donc les électeurs à ne pas participer au vote du mois de novembre prochain.

Aoste, le 20 juillet 2007

Pour les Sections de :
Aoste-Ville, le Président **René Favre**
Arpuilles-Excenex, le **Syndic Guido Grimod** pour le Président **Donatello Trevisan**
Porossan, le Président **Rudy Boch**
Saint-Martin-de-Corléans, le Président **Franco Proment**
Signayes, M. **Ugo Girod** pour le Président **Piero Nex**

Aperçu des décisions du Gouvernement régional : séance du vendredi 20 juillet

PRÉSIDENCE DE LA RÉGION
Le Gouvernement a chargé la Finaosta S.p.A. de procéder à une étude des aspects économiques et juridiques liés à la mise en place d'une école de secours alpin par hélicoptère. En matière de coopération au développement et de solidarité internationale, l'Exécutif a décidé d'ester en justice relativement au recours en inconstitutionnalité déposé par le président du Conseil des ministres contre la loi régionale n° 6/2007. Le Gouvernement a approuvé, sur proposition de la Présidence de la Région et de concert avec l'Assessorat de l'éducation et de la culture, l'achat de 500 exemplaires du livre «La Brambilla, una nuova identità» d'Ezia Bovo et Ezio Alliod, publié par la maison d'édition Musumeci S.p.A. de Quart; une dépense de 12 000 euros a été engagée à cet effet.

TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS
L'Exécutif a ensuite donné un avis positif sous condition quant à la compatibilité environnementale du projet, proposé par la section de Turin et par la section UGET de Turin du CAI, visant à reconstruire le refuge alpin F. Gonella al Dôme, situé dans la commune de Courmayeur.
Comme le prévoit le décret législatif n° 285 de 1992, les fonctions administratives inhérentes à la classification et à la déclassification des routes ont été transférées aux Communes de la Valle d'Aoste.

AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES
Dans le cadre du Plan de développement rural 2000/2006, des subventions dont le total atteint 2 799 586 euros ont été ventilées entre 31 consortiums d'amélioration foncière, pour la réalisation et la remise en état d'installations d'irrigation et de chemins ruraux et pour le réaménagement de terrains agricoles.

BUDGET, FINANCES, PROGRAMMATION ET PARTICIPATIONS RÉGIONALES
L'Exécutif a autorisé la société Casino de la Vallée S.p.A. à ouvrir une salle de machines à sous en plein air, dans l'espace actuellement réservé aux clients fumeurs, sur le flanc nord/est de la maison de jeu.
Conformément à la loi régionale n. 7 de 2006, Finaosta S.p.A. a été chargée d'acquérir 50% du capital de la société Servizi previdenziali Valle d'Aoste S.p.A. et une dépense de 51 646 euros a été engagée à cette fin. Le Gouvernement a prévu la vente, à la société Thermoplay S.p.A., d'immeubles appartenant à la Région et situés dans la commune de Pont-Saint-Martin.

ÉDUCATION ET CULTURE
Le Gouvernement a adopté la mise à jour du protocole d'accord entre la Région et l'Alliance Française, en vue de la délivrance des attestations relatives aux compétences linguistiques des élèves des institutions scolaires supérieures du 1er et du 2e degré de la région.
Il a été décidé de confier à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de Versailles un mandat, aux fins de la formation, en France, des enseignants des écoles valdôtaines. Divers financements, dont le total s'élève à environ 59 000 euros, ont été accordés à des chœurs et à des groupes folkloriques au titre de leur activité au cours de l'année 2007.

TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS
Le Gouvernement a adopté, sous réserve du respect de certaines indications, le projet définitif, le projet exécutif et l'ébauche de règlement d'exploitation du télésiège «Estoul – Palasinaz» de la société SITIB S.p.A., dans la commune de Brusson.
Dans le cadre de la convention entre la Région et la Rete Ferroviaria Italiana S.p.A., un montant de 400 000 euros a été débloqué pour la réalisation de l'avant-projet et du projet définitif du by-pass ferroviaire de la gare de Chivasso.

SUITES DE LA PAGE 1

Ne pas toucher à la loi sur la famille

famille contenue au susdit article 1, assure l'équité entre les familles et surtout représente une façon solide de défendre les droits des mineurs parce qu'elle permet d'aider toutes les personnes qui ont des enfants, indépendamment du fait que la «famille» soit reconnue du point de vue juridique et/ou religieux.
Certes, la même loi, en la définissant parle aussi et justement de*:* «… *société naturelle basée sur le mariage* … ». Toutefois, je retiens qu'une définition de la famille qui s'arrêterait à ce niveau serait un grave pas en arrière et réduirait significativement le nombre de sujets bénéficiaires de la loi, en provoquant des discriminations inacceptables, surtout envers les mineurs enfants de couples non mariés ou divorcés. En plus, cela serait également en contraste avec les principes de solidarité et de laïcité qui ont toujours guidé l'action politique de l'Union Valdôtaine. A ce propos, suite à la discussion sur ce sujet, l'UV avait tout de suite repoussé les contenus de la proposition sur laquelle, heureusement, nous n'avons pour le moment plus entendu parler. D'ailleurs, aujourd'hui le rôle des institutions n'est plus vraiment celui d'imposer un certain modèle familial mais plutôt d'être un arbitre qui accompagne les évolutions de la société. C'est ainsi que dans le temps a été profondément modifié le régime juridique de la famille : l'égalité entre les membres de la famille, en particulier entre l'homme et la femme, l'accent mis sur les droits et les intérêts de l'enfant, la prise en compte de nouvelles formes d'union conjugale en sont autant de preuves. Je crois que sur des arguments comme celui de la famille, très délicat et sur lequel les gens sont particulièrement sensibles, nos alliés politiques auraient dû être plus prudents. Une plus grande cohésion, en évitant les déroutes non partagées, est donc nécessaire pour éviter tout malentendu et pour rendre plus efficace et rentable l'action politique de la coalition majoritaire. Il est également nécessaire que les forces de notre coalition se confrontent sur des thèmes aussi importants que celui de la politique de la famille, compte-tenu que la loi électorale récemment approuvée impose (sauf surprises au prochain référendum) aux alliés, à l'occasion des prochaines élections régionales, de proposer des programmes communs et donc de tracer des perspectives et des actions partagées dans tous les domaines, y compris naturellement, celui des politiques sociales.

Claudio Brédy

Signature de l'arrangement administratif France-Italie dans le domaine éducatif

dans la validation de l'expérimentation du projet EsaBac qui depuis deux ans concerne des élèves volontaires de quatre lycées valdôtains travaillant en partenariat étroit avec des établissements français. Ce dispositif de formation prévoit la mise en place de parcours bilingues à dimension européenne, élaborés par des équipes d'enseignants, et des périodes de scolarisation temporaire dans le pays d'accueil : ces caractéristiques font notamment l'originalité de l'EsaBac.
De plus, les résultats très encourageants de l'expérimentation en cours donnent à ce projet pilote une réelle crédibilité». « *La visée de la création d'un diplôme binational* – affirme en conclusion M. Caveri – *est donc particulièrement significative pour notre système éducatif bilingue, car cette double certification apporterait une véritable plus value pour nos élèves à la sortie de l'école secondaire du deuxième degré.*
Il est incroyable de penser qu'il y a une dizaine d'années le français à l'examen de Maturità avait été le terrain d'un conflit politique (avec un référendum qui n'avait pas obtenu le quorum pour sa validité) alors qu'aujourd'hui nous cueillons parfaitement la portée du particularisme linguistique de l'école valdôtaine».
L'accord confirme également l'intérêt que les deux Ministères accordent à la connaissance de la langue et de la culture du pays partenaire ainsi que leur engagement commun à contribuer à faire de l'Union européenne « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon de l'année 2010 ». Il exprime enfin le souhait de donner une nouvelle dynamique aux échanges d'élèves, d'étudiants, d'enseignants et du personnel éducatif des deux pays.

«Étude J. PIEROPAN»
ASSURANCES TOUTES BRANCHES
VIE – INCENDIES – ACCIDENTS – AUTOS – VOLS
RISQUES AGRICOLES – TRANSPORTS – RISQUES DIVERS, ETC.
Pour Vos nécessités, tenez présent que l'intérêt est réciproque si Vous vous adressez à l'Agence de
Jean et Rosette PIEROPAN
19, rue de la Porte Prétorienne
11100 AOSTE ☎ **0165 36 33 44**

Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine.
Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour ou l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

Union Valdôtaine 29, Av. des Maquisards - 11100 Aoste.

Le peuple valdôtain

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

Editeur
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

Directeur responsable
Massimiliano RICCIO

Directeur adjoint
Lucien CAVERI

Coordination politique
Guido CESAL

La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014

CCP 11739117

IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

PUBLICITÉ s'adresser à
MUSUMECI SPA
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

ABONNEMENTS:
€ 25 Italie – € 30 Etranger

TARIFFE INSERZIONE TARIFFE A MODULO

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE

Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana

150 ans de télécommunications en Vallée d'Aoste

Exposition «Au fil des ondes» à Avise

Le rôle de la Vallée d'Aoste, avec ses propres cols alpins, voie privilégiée de transit des Alpes occidentales, a toujours été celui d'un carrefour, point de rencontre entre civilisation différentes et théâtre de nombreux événements historiques et, malgré son nombre réduit d'habitants, a permis un certain développement de la pensée philosophique, politique, scientifique et technique qui, de part sa contribution, l'insèrent dans l'Histoire européenne du deuxième millénaire.
Dans ce contexte, le défi d'une expérience sur les Télécommunications est double: d'un côté informer le visiteur en mettant en évidence que dans ce domaine la Vallée d'Aoste a joué un rôle éminent dans l'Histoire et de l'autre cueillir concrètement l'occasion de construire un parcours historique didactique, offert aux étudiants des écoles de chaque ordre et degré et de l'Université, afin de leur rappeler, entre autres, qu'un Valdôtain, Innocent Manzetti, a été le premier à transmettre la voix humaine sur le fil en employant l'électricité.
Le parcours de l'exposition, malgré ses limites objectives d'espace et

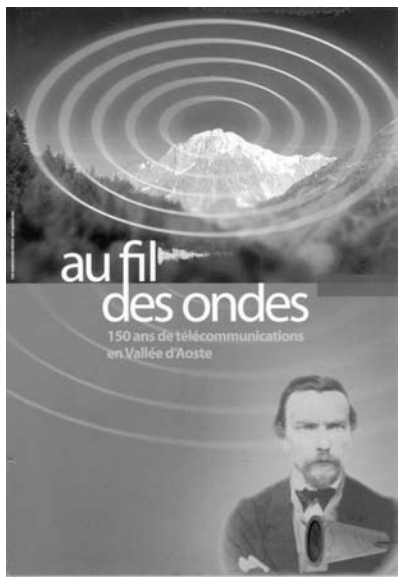

d'outils, est conçu selon une clé de lecture communicative et interactive, en mouvement, doté, en effet, d'un laboratoire mis en place afin de permettre la reconstruction des situations, vérifier certains principes essentiels et solliciter des messages de divulgation scientifique et culturelle.
A travers l'exposition, le visiteur se trouve face à certains instruments originaux et peut revivre l'émotion liée, par exemple, au fait de redécouvrir les lois de l'électromagnétisme.
Cette exposition veut être, non sans une certaine ambition:
– un support à travers lequel de précieux témoignages peuvent être conservés et transmis, mis à la disposition des écoles et du visiteur, curieux et désireux de se faire une idée sur les arguments traités.
– une petite contribution culturelle aux écoles de chaque degré et ordre, au Cours de Licence d'ingénieur des télécommunications et à la Faculté des Sciences de la Formation Primaire de l'Université de la Vallée d'Aoste.
– une première approche pour mieux comprendre l'histoire des communications et la contribution de la Vallée d'Aoste dans l'histoire des communications entre les peuples.
L'exposition, proposée par l'AVAS Association Valdôtaine des Archives Sonores, est présentée dans la Maison de Mosse, à Avise, jusqu'au 30 septembre et sera de nouveau ouverte au public du 1er juillet au 30 septembre 2008.

Le premier jardin artistique réalisé en VdA

«L'isola delle nuvole» à Courmayeur

Avec un mélange artistique et botanique a été réalisé, à Courmayeur «L'isola delle nuvole» à savoir le premier jardin artistique réalisé en Vallée d'Aoste. Il s'agit d'un espace vert du bureau de l'Inart de Courmayeur enrichi par les œuvres d'art du sculpteur Roberto Priod qui a utilisé l'acier corten, le granite, diverses plantes alpines et du terreau.
Ce «jardin» original, fruit de la collaboration entre Priod et la botaniste Isabella Vanacore Falco, utilise exclusivement des espèces alpines et propose une idée de décoration dans lequel, avec le respect de la fonction et du territoire, l'art maintien la primauté qui lui est propre en sauvegardant la valeur esthétique et communicative de l'ouvrage.
Roberto Priod est l'un des sculpteurs d'art moderne émergent, professeur de l'Académie de Brera (Milan), il a réalisé un jardin serti sur des balcons alpins, *«une île entre les nuages qui crée un espace de rationalité plastique, chromatique et inspirée par la nature, élaborée avec le bureau de projet architectural du tourisme alpin Inart, auquel l'œuvre sert de cadre».*
Le jardin, outre à dialoguer harmonieusement avec une sculpture préexistante, réalisée par Priod en 1998 et inspiré du rapport entre conception humaine et environnement alpin, développe une succession rythmique de pénétrations volumétriques en utilisant des terrassements inclinés et superposés, complètement recouverts d'espèces alpines et délimités par des tôles en corten et des bloques de granit.
Le passage des saisons et donc des plantes sélectionnées permet de créer un jeu suggestif de variations chromatiques périodiques et formelles du jardin en connotant fortement l'espace auquel il est rattaché.
Le jardin peut être visité tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h et se situe au 23/A route Margherita, à Courmayeur.

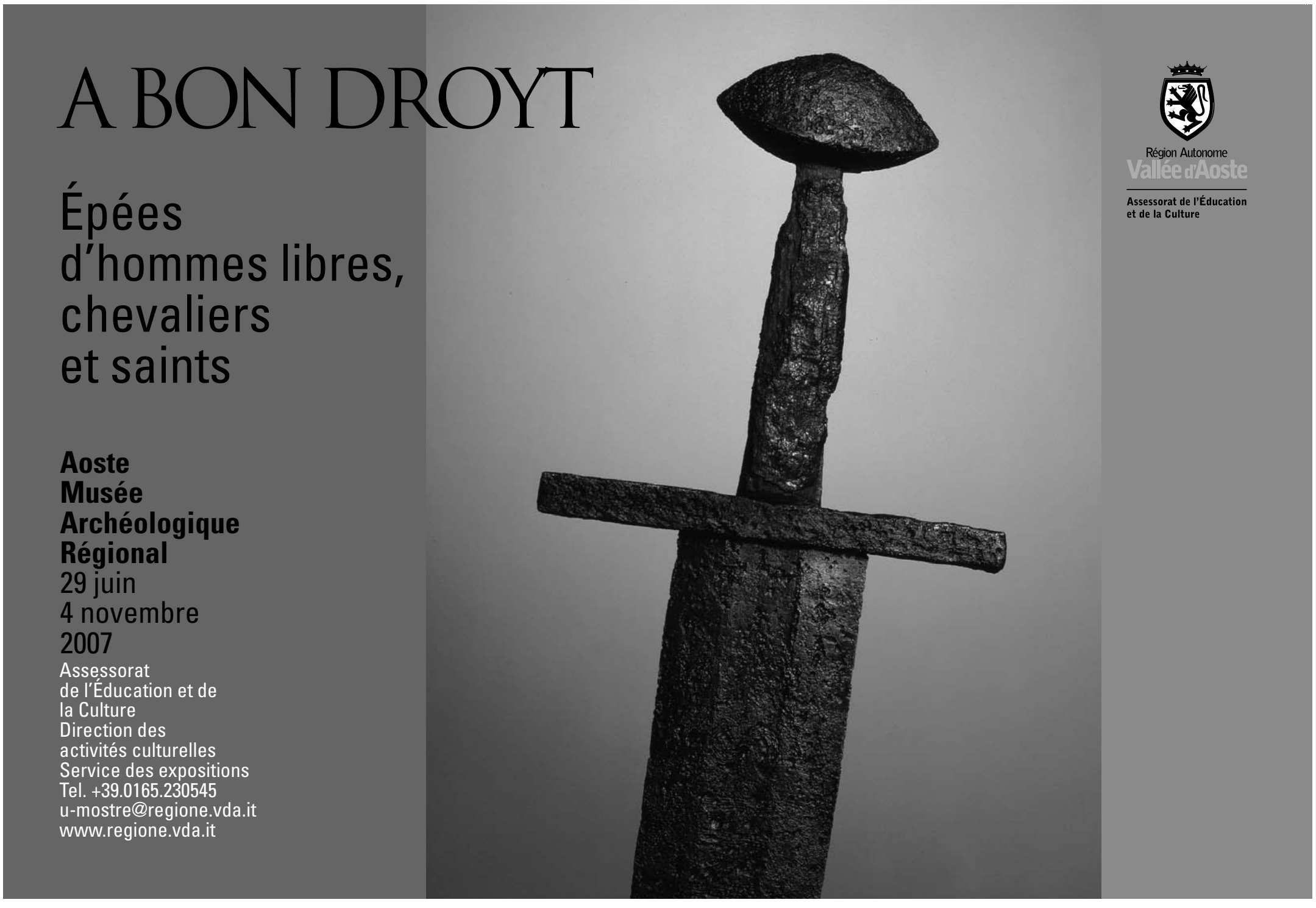

Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1

Interventions en faveur des entreprises en difficulté

Le projet de loi régionale n°131 *« Interventions régionales en faveur des entreprises en difficulté »* a été approuvé par le Conseil régional au cours de sa séance du mercredi 11 juillet 2007 avec 27 voix favorables et 5 abstentions (La Casa delle Libertà et Per il Partito Democratico in Valle d'Aosta). Après l'intervention du Conseiller Claudio Lavoyer, rapporteur dudit projet de loi, c'est le Conseiller Renato Praduroux, Président de la IV[ème] Commission permanente *Essor économique*, qui s'est exprimé.

Le projet de loi régionale n°131 nous permet de faire quelques réflexions sur un thème de grande importance comme celui de l'industrie et des secteurs de production qui y sont liés et qui revêtent un rôle fondamental pour l'économie régionale. C'est pour cette raison que la Région suit avec attention le développement des secteurs de production en établissant des instruments adéquats de manière à les soutenir. Au cours de ces dernières années, nous avons assisté à une inversion de tendance par rapport au passé avec l'adoption d'instruments législatifs aptes à faire un point de la situation économico-productive et capables de fournir des instruments plus adaptés à la réalité industrielle locale. Des interventions régionales conformes à la conjoncture actuelle et avec la réglementation communautaire, pour simplifier les procédures, rendre plus efficaces les interventions qui sont à la disposition des entrepreneurs avec l'objectif d'augmenter la compétitivité, l'innovation, la recherche et la formation du personnel, la qualité du produit.
Il faut rappeler les conditions souvent peu favorables auxquelles doivent faire face les opérateurs économiques valdôtains qui voient les potentialités de leur secteur se limiter avec le risque d'une marginalisation par rapport au marché international. Les dimensions et les chiffres peuvent parfois être un frein à l'expansion des capacités exprimées au niveau local.
Une étude sur l'économie valdôtaine a mis en évidence le caractère positif du soutien fourni par l'Administration publique mais aussi la nécessité d'une meilleure connaissance des services et des instruments à la disposition des entreprises.
La disposition législative que nous sommes en train d'examiner (discours effectué le mercredi 11 juillet 2007, n.d.l.r.) va dans la direction entreprise par l'Administration régionale selon un parcours logique et cohérent qui a débuté au cours de ces dernières années, en augmentant les potentialités de succès sur les marchés internationaux et en ajoutant d'ultérieures interventions importantes pour offrir aux entreprises valdôtaines plus de compétitivité et de développement.
C'est un projet de loi qui ajoute un

nouvel instrument pour faire face à une situation de crise et de moments difficiles que les entreprises pourraient devoir affronter surtout dans une conjoncture économique défavorables.
Il s'agit d'une réglementation spécifique qui intervient selon des critères logiques qui ont jusqu'à maintenant caractérisé les mesures approuvées pour le soutien du système de production locale et qui s'adresse donc aux entreprises économiquement valides en évitant la dispersion des ressources financières vers des réalités d'entreprise désormais à la dérive et sans aucun futur.

Le Conseiller
Renato Praduroux

Garantir la pleine autonomie politique et sociale du Tibet

Le Conseil régional a approuvé à l'unanimité une motion pour garantir la pleine autonomie politique, sociale, culturelle et économique au Peuple du Tibet.

Vu

(…)
que le Tibet fut envahi et occupé en 1949 et 1950 par les forces armées du régime de Pékin et qu'il est actuellement occupé ;
que la révolte de Lhasa contre l'occupation du régime de Pékin (10 mars 1959) provoqua la mort et l'incarcération de dizaines de milliers de personnes et l'exil du Dalai Lama et d'autres dizaines de milliers de Tibétains ;
les rapports de 1959 et 1960 de la Commission International des Juristes sur la question du Tibet ;
que la lutte de résistance du peuple tibétains dans les années 50 et 60 provoqua la mort de plus d'un million de Tibétains, c'est-à-dire un cinquième de population de l'époque ;
la destruction de plus de 6.000 monastères tibétains, de centaines de bibliothèques, le saccage des temples, le pillage de trésors culturels et religieux, les exécutions sommaires de dizaines de milliers de Tibétains durant ladite révolution culturelle chinoise de 1968 ;
les manifestations de protestations de 1987-88 contre l'occupation chinoise et la violente répression de la part des autorités de Pékin ;
la loi martiale imposée par les autorités de Pékin au Tibet en 1989 et 1990 ;
la transformation en 1992 du Tibet en « Zone Economique Spéciale » et l'important transfert en découlant de colons chinois au Tibet qui, en quelques années, ont rendu les Tibétains minoritaires dans leur propre pays, aussi à cause de stérilisations et d'avortements forcés des femmes tibétaines

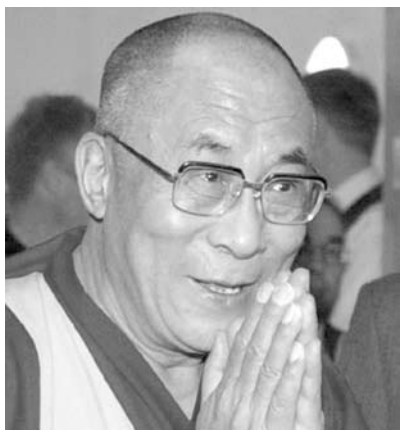

Rappelant en particulier

que l'« accord en 17 points » signé sous la contrainte à Pékin par les autorités tibétaines, sanctionnant l'annexion du Tibet à la République Populaire, garantissait la pleine autonomie du Tibet et, en particulier, la reconnaissance de son système politique et le plein respect de la liberté religieuse ;
que les résolutions des Nations Unies n°1353 de 1959, n°1723 de 1961 et n°2079 de1965 demandent l'arrêt de toute pratique privant le peuple tibétains de ses droits fondamentaux, y compris celui de l'autodétermination ;
l'institution en 1965 de la Région Autonome du Tibet (TAR) de la part des autorités de Pékin ;
les nombreuses tentatives de dialogue lancées en 1979, après la disparition de Mao Ze Dong, par le Dalai Lama et par le Gouvernement tibétains en exil envers les autorités de Pékin ;
les tentatives réitérées de relancer le dialogue avec les autorités de Pékin faites par le Dalai Lama avec le « Plan en 5 points », présenté devant le Congrès américain en 1987, et avec la « proposition de Strasbourg », présentée devant le Parlement européen en 1988 ;
l'attribution en 1989 du Prix Nobel pour la Paix au Dalai Lama ;
la lettre envoyée par le Dalai Lama à Deng Xiao Ping le 11 septembre 1992, dans laquelle il rappelait la volonté de dialogue des autorités tibétaines avec le Gouvernement de Pékin ;

Faisant sienne

la résolution du Parlement européen du 6 juillet 2000, dans laquelle ce dernier « invite les Gouvernements des Etats membres de l'Union européenne à examiner sérieusement la possibilité de reconnaître le Gouvernement tibétain en exil comme un légitime représentant du peuple tibétain au cas où, d'ici à trois ans, les autorités de Pékin et le Gouvernement tibétain en exil de trouvent pas un accord relatif à un nouveau statut pour le Tibet à travers des négociations organisées sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies ;

Le Conseil régional

Demande

au Gouvernement de la République de mettre en application la résolution du Parlement européen, dans le but d'arriver à un accord qui garantisse la pleine autonomie des Tibétains dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, avec pour seule exception la politique de la défense et des affaires étrangères ;

Décide

d'adhérer à l'Association de Communes, Provinces et Régions pour le Tibet ;

Engage

le Conseil de la Vallée à transmettre le présent ordre du jour au Secteur Relations Extérieurs du Conseil régional du Piémont, au Président du Conseil des Ministres, aux Présidents des Chambres, aux Présidents des Régions et des Conseils régionaux et au Président et au Premier Ministre de la République Populaire de Chine, au Dalai Lama, au Gouvernement et au Parlement tibétain en exil, au Président du Parlement européen et au Secrétaire général des Nations Unies.

L'activité des Commissions

Lundi 23 juillet 2007 – IV[ème] Commission permanente *Essor économique*

proposé par le Gouvernement régional (Président de la Région et Assesseur au Bilan, aux Finances, à la Programmation et aux Participations régionales) : **acte administratif** présenté en date du 13 juillet 2007 *« Approbation du bilan au 31 décembre 2006 de la Gestion extraordinaire en liquidation selon l'article 8 de la loi régionale n°88 du 21 décembre 1993 et modifications successives »*.

Vendredi 20 juillet 2007 – III[ème] Commission permanente *Aménagement du Territoire*

audition du Président de la Région Luciano Caveri sur la **proposition de loi étatique n°4** *« Modifications de la loi n°289 du 27 décembre 2002 (Loi de Finances 2003) »* ;
proposition de loi étatique n°4 *« Modifications de la loi n°289 du 27 décembre 2002 (Loi de Finances 2003) »*. Rapporteur : le Conseiller Piero Ferraris.

Vendredi 20 juillet 2007 – II[ème] Commission permanente *Affaires générales*

projet de loi n°171 présenté par le Gouvernement régional concernant *« Nouvelles dispositions en matière de procédures administratives et de droit d'accès aux documents administratifs »*. Rapporteur : le Conseiller Emilio Rini ;
projet de loi n°177, présenté par le Gouvernement régional, *« Dispositions en matière d'organes d'administration des sociétés dont la Région, les collectivités locales et les organismes publics fonctionnels ont des parts »*. Rapporteur : le Conseiller Roberto Vicquéry.

Nouvelles des Communes de notre Vallée

Lancement de projets FOSPI pour 38 millions d'euros

La Région investit dans les infrastructures

Pour financer les vingt projets d'interventions qui figurent dans le Programme Fospi 2008-2010 (Fonds pour des programmes spéciaux d'investissements, approuvé par le Gouvernement sur la base des propositions formulées par les Communes valdôtaines), 38 millions d'euros seront investis dont environ 33 millions à la charge de la Région autonome Vallée d'Aoste.
La plus grande partie des ressources, environ 25%, soit 9,6 millions d'euros, sera destinée à la construction scolaire avec des interventions de restructuration ou de modernisation des structures dans les communes d'Aoste, de Gignod, de Pollein, de Saint-Christophe et dans la Communauté de montagne du Grand Combin. La seconde partie des dépenses, plus de 5,7 millions d'euros, concerne les aqueducs avec la réfection des réseaux hydriques de Lillianes et dans les villages de Predumaz à Saint-Rhémy-en-Bosses. Les travaux restant concerneront les garages (Chamdepraz, Perloz, Saint-Oyen, Valgrisenche et Verrayes) avec une dépense prévue d'environ 5,4 millions d'euros et les travaux routiers (Courmayeur, Roisan, Villeneuve) pour lesquels seront investis 4,3 millions d'euros.
Les ressources destinées aux œuvres de requalification dans la Communauté Mont Emilius s'élèvent par contre à un peu plus de 3 millions d'euros, alors que la restructuration du centre plurifonctionnel des services à Allein emploieront un peu moins de deux millions d'euros. Le Fospi financera la réfection de l'édifice «Le castel» à Pont-Saint-Martin (1,4 millions), la réfection des égouts à Verrès (760 mille euros) et l'agrandissement du cimetière de Doues (631 mille euros). La vingtaine de travaux financés ont été choisis en fonction d'une évaluation qui a pris en compte au total 49 demandes, parmi lesquelles 38 seulement ont été jugées acceptables, comprenant un investissement total de plus de 113 millions d'euros.

Valpelline

Dénomination Communale d'Origine pour la Seupa

Au cours d'une conférence de presse qui s'est déroulée le 20 juillet dernier, à Valpelline, le syndic Claudio Restano a présenté la Dénomination Communale d'Origine visant à défendre le plat traditionnel du territoire de Valpelline: la Seupa à la Vapelenentse. Les assesseurs régionaux Giuseppe Isabellon et Ennio Pastoret, ainsi que le journaliste expert en gastronomie Paolo Massobrio et le président de la Pro-Loco Mauro Mottini étaient également présents lors de cette initiative.
Grâce à cette « De.Co », la Commune de Valpelline a l'intention de valoriser et de défendre les productions traditionnelles qui s'associent davantage à son territoire. En ce sens, la Seupa à la Vapelenentse s'insère à tous les niveaux dans le panorama gastronomique national.
De plus, au cours de la conférence de presse, les rapporteurs ont souligné qu'il y aura bien évidemment la Fête de la Seupa à la Vapelenentse, qui se tiendra du 27 au 29 Juillet prochain, en rappelant également que durant l'après-midi du dimanche 29 Juillet à 14h30 sera conféré officiellement le décret de la Commune de Valpelline qui attribue la dénomination « De. Co » à la Pro Loco de Valpelline, artisan historique de ce plat qui deviendra la première élaboration gastronomique pouvant se vanter d'avoir obtenu la Dénomination Communale d'Origine en Vallée d'Aoste.

Le 14 août 2007

« Quart Formage Festival »

La Pro loco et la commune de Quart, l'Assessorat régional de l'Agriculture et des Ressources naturelles et l'Arev (Association Régionale des Eleveurs Valdôtains) organisent, le 14 août prochain, la II[ème] édition du « Quart Formage Festival » (qui prend son appellation de l'ancien français « formage »), au Château de Quart.
Pour l'occasion, un itinéraire gastronomique à la découverte de ce produit sera proposé aux visiteurs, accompagné par la dégustation des vins locaux.
A cette initiative participeront les producteurs locaux et ceux des autres régions italiennes et de Suisse. Grâce à la collaboration du président de Caseus Montanus, Gerardo Beneyton, le «Parmigiano Reggiano de Canossa – Reggio Emilia», le «Pecorino de Forenza-Potenza» et le «Gruyère Svizzera» pourront être dégustés.
Il s'agit de fromages qui ont été récompensés en obtenant la médaille d'or aux «Olympiades des Fromages» de Vérone.
De plus, les visiteurs pourront apprécier les coins caractéristiques de cette commune, en particulier le parc du Château de Quart aux alentours du célèbre manoir datant du XII[ème] siècle, demeure des Seigneurs de Quart, une des familles les plus importantes de la Vallée d'Aoste pendant le Moyen-Age.
L'entrée du Festival est gratuite et les personnes intéressées pourront arriver directement près des stand grâce à un service de navette.
Les personnes qui voudront déguster les fromages auront la possibilité d'acheter un carnet qui coûte entre 5 et 15 euros.

Saint-Christophe

Nouveau terminal pour les passagers

Prochainement, l'aéroport valdôtain Corrado Gex sera doté d'un nouveau terminal pour les passagers. Une décision qui rentre dans l'Acte intégré de l'accord de programme cadre pour l'amélioration de l'accessibilité au système aéroportuaire entre l'Etat, la Région du Val d'Aoste et l'Enac (Organisme national pour l'Aviation Civile) qui a été approuvé, le 6 juillet dernier, par le Gouvernement régional.
Dans ce but, la Région financera environ 14 millions d'euros. Le projet prévoit la réalisation de la nouvelle aérostation pour les passagers, des parkings pour les voitures, les autobus, les aéromobiles et de la viabilité, outre que les dotations technologiques, informatiques et l'ameublement. La nouvelle structure rentre dans un projet de développement de l'aéroport régional valdôtain qui demandera un investissement de presque 30 millions d'euros et qui intègre les interventions de prolongement de la piste de vol et de l'installation de la radio-assistance, déjà financées en 2005 et, actuellement en phase de projet.

Courmayeur

Le bénéfice administratif s'élève à 476 mille euros

La Commune de Courmayeur a clôturé le bilan 2006 avec un bénéfice administratif de presque 476 mille euros par rapport aux dépenses engagées qui s'élèvent à 14,5 millions d'euros. La reddition des comptes de l'exercice financier a été approuvée, le 12 juillet dernier, par la majorité de l'assemblée municipale de la commune.
Les dépenses courantes s'élèvent à 8,6 millions d'euros, 25% destiné au personnel, 50% à l'achat des biens de consommation et pour la prestation de services, c'est-à-dire pour toutes les dépenses nécessaires pour le maintien et le fonctionnement des services communaux, y compris la redevance pour le transport et la récolte des déchets ou pour le déblayement de la neige.
Le chiffre de 18% représente les frais de transferts courants, surtout dans le domaine du tourisme et pour les services délégués, 2% pour les intérêts passifs sur les prêts et enfin presque 3% pour les frais à savoir l'IRAP (Impôt régional sur les activités productives), les impôts et les taxes de restitution des payements erronés.

TOUSCO srl
Produzione
Commercializzazione
Qualità
Convenienza
Produzione tubi e raccordi in PVC e PE

• edilizia
• acquedotti
• irrigazione
• fognature
• impianti industriali
I tubi sono a norma UNI e marchio I.I.P.
Stabilimento, e vendita ingrosso e privato
zona industriale
11020 DONNAS Aosta
☎ 0125 80 65 01 R.A.
FAX 0125 80 51 18
Punto vendita'
via Baio, 10
10013 BORGOFRANCO D'IVREA Torino
☎ 0125 75 12 46

NOUVELLE EDITRICE LE PEUPLE SRL

Codice fiscale 00557910072 – Partita iva 00557910072 - VIA DES MAQUISARDS 29 - 11100 AOSTA AO

Numero R.E.A 49415 - Registro Imprese di AO n. 00557910072 - Capitale Sociale euro10.400,00 i.v.

BILANCIO DI ESERCIZIO AL 31/12/2006

Gli importi presenti sono espressi in unità di euro

STATO PATRIMONIALE ATTIVO	31/12/2006	31/12/2005
B) IMMOBILIZZAZIONI		
I) IMMOBILIZZAZIONI IMMATERIALI		
1) Immobilizzazioni immateriali	6.501	6.501
2) -F.do Ammort. immob. immateriali	6.021 -	5.781 -
I TOTALE IMMOBILIZZAZIONI IMMATERIALI	480	720
II) IMMOBILIZZAZIONI MATERIALI		
1) Immobilizzazioni materiali	133.865	133.865
2) -F.do Ammort. immob. materiali	110.663 -	101.477 -
II TOTALE IMMOBILIZZAZIONI MATERIALI	23.202	32.388
III) IMMOBILIZZAZIONI FINANZIARIE		
1) Partecipazione in:		
c) altre imprese	515	515
1 TOTALE Partecipazione in:	515	515
3) Altri titoli (immob. finanziarie)	103.975	103.975
III TOTALE IMMOBILIZZAZIONI FINANZIARIE	104.490	104.490
B TOTALE IMMOBILIZZAZIONI	128.172	137.598
C) ATTIVO CIRCOLANTE		
I) RIMANENZE	0	0
II) CREDITI (Attivo circolante):		
a) Crediti v/clienti entro es. successivo	51.560	23.722
1 TOTALE Esigibili entro esercizio	51.560	23.722
5) Altri (circ.):		
a) esigibili entro esercizio successivo	787.076	588.768
5 TOTALE Altri (circ.):	787.076	588.768
II TOTALE CREDITI (Attivo circolante):	838.636	612.490
III) ATTIVITA' FINANZIARIE (non immobilizz.)	0	0
IV) DISPONIBILITA' LIQUIDE		
1) Depositi bancari e postali	201.372	328.355
3) Denaro e valori in cassa	229	87
IV TOTALE DISPONIBILITA' LIQUIDE	201.601	328.442
C TOTALE ATTIVO CIRCOLANTE	1.040.237	940.932
D) RATEI E RISCONTI	46.903	54.256
TOTALE STATO PATRIMONIALE ATTIVO	1.215.312	1.132.786

STATO PATRIMONIALE - PASSIVO	31/12/2006	31/12/2005
A) PATRIMONIO NETTO		
I) Capitale	10.400	10.400
II) Riserve da sovraprezzo delle azioni	0	0
III) Riserve di rivalutazione	0	0
IV) Riserva legale	2.895	2.895
V) Riserva statutarie	0	0
VI) Riserva per azioni proprie in portafoglio	0	0
VII) Altre riserve		
c) Sopravv. attive	842.344	859.007
VII TOTALE Altre riserve	842.344	859.007
VIII) Utili (perdite -) portati a nuovo	55.473	55.473
IX) Utile (perdita -) dell'esercizio	213.755 -	249.451 -
A TOTALE PATRIMONIO NETTO	697.357	678.324
B) FONDI PER RISCHI E ONERI	0	0
2) Fondi per imposte, anche diff.	382.060	346.322
B TOTALE FONDI PER RISCHI E ONERI	382.060	346.322
C) TRATTAMENTO FINE RAPPORTO LAVORO SUBORDINATO	25.719	24.422
D) DEBITI		
1) Esigibili entro l'esercizio	109.669	83.378
D TOTALE DEBITI	109.669	83.378
E) RATEI E RISCONTI	507	340
TOTALE STATO PATRIMONIALE - PASSIVO	1.215.312	1.132.786

CONTI D' ORDINE	31/12/2006	31/12/2005
2) Altre garanzie:		
d) favore di altri	223.958	268.750
2 TOTALE Altre garanzie:	223.958	268.750
TOTALE CONTI D' ORDINE	223.958	268.750

CONTO ECONOMICO	31/12/2006	31/12/2005
A) VALORE DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)		
1) Ricavi vendite e prestazioni	218.290	200.298
5) Altri ricavi e proventi (attività ord.)		
a) Altri ricavi	8.420	16.137
5 TOTALE Altri ricavi e proventi (attività ord.)	8.420	16.137
A TOTALE VALORE DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)	226.710	216.435
B) COSTI DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)		
6) materie prime suss. cons. merci	174.212	161.480
7) servizi	95.076	94.341
8) per godimento di beni di terzi	74.821	80.911
9) per il personale:		
a) salari e stipendi	89.320	70.571
b) oneri sociali	25.861	20.817
c) trattamento di fine rapporto	7.931	6.066
9 TOTALE per il personale:	123.112	97.454
10) ammortamenti e svalutazioni		
a) ammort. immobilizz. immateriali	240	240
b) ammort. immobilizz. materiali	9.186	12.622
10 TOTALE ammortamenti e svalutazioni	9.426	12.862
14) oneri diversi di gestione	60.424	64.543
B TOTALE COSTI DELLA PRODUZIONE (attività ordinaria)	537.071	511.591
A-B TOTALE DIFF. TRA VALORI E COSTI DI PRODUZIONE	310.361 -	295.156 -
C) PROVENTI E ONERI FINANZIARI		
16) Altri proventi finanz. (non da partecipaz.)		
c) prov. finanz. da titoli (non part.) iscritti n.at.	3.109	2.472
d) proventi finanz. diversi dai precedenti	1.316	1.488
16 TOTALE Altri proventi finanz. (non da partecipaz.)	4.425	3.960
17) interessi (pass.) e oneri finanziari	987	1.453
15+16-17±17bis TOTALE DIFF. PROVENTI E ONERI FINANZIARI	3.438	2.507
D) RETTIFICHE DI VALORE DI ATTIVITÀ FINANZIARIE	0	0
E) PROVENTI E ONERI STRAORDINARI		
20) Proventi	0	50
21) Oneri	4.407	1.081
20-21 TOTALE DELLE PARTITE STRAORDINARIE	4.407 -	1.031 -
A-B±C±D±E TOTALE RIS. PRIMA DELLE IMPOSTE	311.330 -	293.680 -
22) Imposte sul reddito dell' esercizio, correnti,diff		
b) Imposte differite	97.575 -	44.229 -
22 TOTALE Imposte sul reddito dell' esercizio, correnti,dif	97.575 -	44.229 -
23) UTILE (PERDITA) DELL'ESERCIZIO	213.755 -	249.451 -

Il presente bilancio è reale e corrisponde alle scritture contabili.

Dettaglio dei ricavi delle imprese editoriali

Ricavi Vendita di copie	Euro	215.033
Pubblicità	Euro	3.257
Ricavi da editoria on Line	Euro	0
Ricavi da altra attività editoriale	Euro	0
Totale	Euro	218.290

Les sommets de la VdA fascinent les hommes de la mer

Cesare Mulè présente «Giovanni Barracco, un baron calabrais»

Antonio Vizzi

L'agence de l'Information et de l'Accueil touristique à Aoste, en collaboration avec l'Administration communale, a organisé la présentation d'un essai sur «Giovanni Barracco, un baron calabrais – Alpiniste, Parlementaire, Mécène» du professeur Cesare Mulè.
Il s'agit d'un personnage peu connu en Vallée d'Aoste qui a eu avec les montagnes de la région et des Alpes, en général, un rapport amoureux spécial et passionnel.
Il fit les ascensions du Mont Rose et en 1879 du Mont Blanc. Déjà alpiniste chevronné, il participa en 1863 avec Quintino Sella, à l'ascension sur le Monviso, expédition qui a su convaincre les deux parlementaires téméraires, auteurs du Risorgimento italien, de la nécessité de fonder aussi en Italie un Club Alpin.
En effet, à Turin, au Valentino, le 23 octobre 1863, Sella pose la première pierre du CAI avec le baron Giovanni Barracco, qui, par la suite, en 1871, fonda la Section du CAI à Naples, suivi par cinq autres comprenant les sections d'Aoste et de Catanzaro.
Giovanni Barracco, né à Isola Capo Rizzuto, le 28 avril en l'an 1829, se révéla rapidement un anti-bourbonien et pour l'unité de l'Italie. Il fut député et sénateur du Royaume pendant sept législatures, jusqu'à sa mort survenue, le 14 janvier 1914. Mulè, ami de la Vallée d'Aoste, expert dans le secteur touristique, a voulu ainsi faire revivre en vallée la figure du baron, qui, il y a plus de 150 ans, était éperdument tombé amoureux de la Vallée d'Aoste, pour souligner l'attraction fatale qui émane de nos montagnes.
Durant ses nombreuses visites dans la région, Barracco, qui était membre du cercle de la Reine Margherita, eu l'occasion d'explorer à fond la vallée de Gressoney.
Le directeur de l'AIAT d'Aoste, Enzo Blessent, en appréciant l'initiative de Mulè, a rappelé que sur le Monviso, il existe un sommet dédié à Barracco. Le syndic d'Aoste, Guido Grimod, s'est révélé sensible à l'initiative, en soulignant qu'au XIX^{ème} siècle des personnages du calibre du baron Giovanni Barracco étaient attachés à la Vallée d'Aoste et à la ville d'Aoste.
Et enfin pour confirmer sa complaisance le syndic a, à la fin de la présentation, offert au professeur Mulè, une gravure précieuse de la place Chanoux.
Enfin, l'assesseur Salvatore Agostino, d'origine calabraise a pris la parole après avoir remercier Mulè en ne manquant pas de rappeler la manière dont son illustre confrère régional, a représenté, dans un sens, la tête de file pour des milliers de calabrais qui se sont déplacés vers les montagnes valdôtaines et qui aujourd'hui représentent une part consistante du tissu social et productif de la région.
Avant de conclure, le professeur Cesare Mulè a voulu faire un geste de courtoisie aux femmes engagées concrètement dans la société valdôtaine, en offrant un exemplaire de son libre «Donne e Società in Calabria» à certaines représentantes du sexe féminin: Alessandra Fanizzi, avocate et présidente du Conseil des femmes; Maria Angelini, journaliste qui s'est engagée à faire découvrir notre région sur Rete Saint-Vincent; Luciana Benin, chef d'entreprise de renom dans le secteur du tourisme; Raffaella Longo, présidente de l'Association à but non lucratif Viola consacrée au soutien des femmes atteintes de tumeur: Carmela Fontana, calabraise, une des rares femmes membre du Conseil de la Région Vallée d'Aoste.

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les articles paraissant sous cette rubrique n'engagent pas la responsabilité de la rédaction

Fête d'été à Verthuy

Dimanche 8 juillet s'est déroulée, dans la tranquillité de Verthuy, la traditionnelle Fête d'été, sous un ciel gris mais heureusement sans pluie (exceptionnellement le seul apéro qui a été « mouillé ») était organisé par la section de Chambave. Les membres de la section guidés par Paolo Crétier, nouveau président de section, avec de nombreux amis ont fait un travail remarquable, dans la mise en place d'une couverture de sauvegarde à la préparation du menu pour une rencontre à laquelle se sont données rendez-vous plus de 80 personnes. Buvette garnie des crus de Chambave et viande de mouton à l'argentine (merci aux cuisiniers chefs étoilés Ugo Verthuy et sa Femme Diana) ont été appréciés par tous nos hôtes, une fête aux choses simples et naturelles.
Pendant le déjeuner et durant l'après-midi, on a parlé de nombreux thèmes suivant les différentes tables, de la beauté du lieu aux qualités des vins de Chambave, de l'atout de la belote au refrain précis d'une vieille chanson, de la situation politique régionale aux différents problèmes communaux après les élections de 2005.
Nous remercions de leur présence les assesseurs et les conseillers régionaux Pino Isabellon, Laurent Viérin, Ennio Pastoret, Gabriele Maquignaz, les deux vice-présidents Claudio Brédy et Ugo Voyat ainsi que Dino et Claudine Viérin, François et Iris Stévenin.
Un grand merci va à Fausto et Elda Bancod qui nous ont ouvert les portes de leur maison située dans un merveilleux coin vert très bien fleuri et, surtout, aménagé avec soin par eux.
Un remerciement aussi aux musiciens Maurizio et Ulisse de Cogne qui ont animé la journée en donnant rendez-vous à la prochaine fois.

32ème Rencontre Valdôtaine

Fête des émigrés à Rhêmes-Saint-Georges

La 32ème « Rencontre Valdôtaine » se déroulera cette année dans la commune de Rhêmes-Saint-Georges, le dimanche 5 août, au lieu-dit La Palud et la somme de 85 000 euros a été engagée afin que le service de promotion de la langue française de la Présidence de la Région puisse pourvoir à son organisation.
La somme nécessaire au bon déroulement de la rencontre est répartie de la manière suivante: 45 000 euros pour l'aménagement des chapiteaux (location, décoration), 16 000 euros pour l'impression et l'achat de matériels divers (tickets-repas, programmes, t-shirts, invitations, pendentifs-souvenirs), 5 000 euros pour le transport des participants, 6 000 euros pour le photographe, 3 000 euros pour les frais de la Siae, 7 000 euros pour l'animation de la fête et la soirée de remerciement et 3 000 euros pour les frais divers. Cette rencontre est organisée conformément à l'article 2 de la loi régionale n° 91 du 28 décembre 1993 portant mesures à l'intention de l'émigration valdôtaine qui prévoit que la Région organise, à ses frais, chaque année, en collaboration avec une commune de la Vallée, un rassemblement annuel des Valdôtains vivant hors du pays.

La section de l'Union Valdôtaine de Saint-Christophe

a le plaisir de vous inviter à une

Fête en plein air
DIMANCHE 5 AOUT
au lieu-dit «Antenna» de Blavy

ouverte à tous les inscrits et sympathisants du Mouvement

PROGRAMME: 10h30: Rendez-vous et vin d'honneur; 12h30: Déjeuner;

Jeux, chants en gaieté pour tous - Casse-croûte – Le prix, tout compris, est de 16 Euros

Pour retenir vos places, nous vous prions de bien vouloir contacter avant le jeudi 2 août, MM.-Mme:
Ezio Pasquettaz tél.: 0165 54 10 73 Enrica Follien tél.: 0165 54 19 45 Plat Alexandre tél.: 0165 54 11 46

En cas de mauvais temps, la fête se déroulera dans la salle du Consortium

Dans l'attente de vous voir, nous vous prions d'agréer nos salutations les plus cordiales.

Le Comité de direction de la section

DÉCÈS

La section de l'Union Valdôtaine d'Avise

a le regret d'annoncer
le décès de

Madame
Prospérine VAUTHIER
épouse Clusaz
âgée de 84 ans

La communauté unioniste d'Avise adresse ses sincères condoléances à ses enfants Virginia et Roberto, Président de la Section, avec sa femme Clelia et à ses petits-enfants Joëlle et Clément, sans oublier tous ses autres parents.

FÉLICITATIONS

La Section de l'Union Valdôtaine de Courmayeur

présente ses félicitations à
Madame Valentina Cortese
membre de la Section

qui a obtenu brillamment sa Licence, le 12 juillet 2007, en obtenant la note de 110 avec félicitations du Jury et une communication sur internet, au Polytechnique de Turin, à la Faculté d'Architecture, de Restructuration et de Valorisation, en soutenant son mémoire intitulé: «Un documento di architettura rurale: la casa Berguet Lagna Fietta ad Aosta. Problemi di conservazione e di architettura sostenibile».

Campagne de sensibilisation pour une juste consommation

« Comment économiser l'eau » avec le BIM

Le Consortium BIM s'occupe, en raison de la loi régionale 27/99, du Service Hydrique Intégré en Vallée d'Aoste: c'est-à-dire qu'il gère toute la filière de l'eau, à partir de la source jusqu'à sa distribution dans les maisons.
Parmi les compétences du Consortium, il y a sans doute le devoir de sensibiliser la population afin de pouvoir compter sur une utilisation consciente des ressources hydriques et obtenir un gain économique sensible.
En ce qui concerne les consommations «pro capite», selon les données du BIM, la Vallée d'Aoste consomme de 100 à 150 litres par personne: *« Il s'agit d'une consommation qui n'est pas si élevée* - a déclaré le Président du BIM Jean Barocco - *mais qu'il faut encore, de toute façon, nécessairement réduire* ».
Le Consortium a donc entamé une campagne de sensibilisation qui prévoit une série d'initiatives, la première a été la *« Journée de l'Eau* », avec un investissement d'environ 25 000 euros pour réaliser le projet de communication, *« même si* - a ajouté Barocco - *parler d'épargne hydrique en Vallée d'Aoste peut sembler paradoxal vu que l'eau est une partie intégrante de notre paysage.*
Il faut être conscient que dans le monde globalisé, le droit à l'eau n'est pas seulement un problème régional ou individuel, propre des réalités du tiers monde. Ce qui se passe en Afrique ou dans les autres pays développés nous concerne directement, et pour cette raison la Région, et plus précisément l'Assessorat de l'Environnement, avec le BIM, ont décidé de lancer cette campagne de sensibilisation ».
La campagne consiste dans la publication sur les journaux valdôtains, au cours des mois de juillet, août et septembre, de messages concernant une consommation correcte de l'eau. De plus, à toutes les familles valdôtaines sera envoyée une brochure bilingue, un « vade-mecum » avec des conseils utiles sur la manière de se laver, de cuisiner, d'arroser, de réparer les fuites d'eau et d'éviter des consommations inutiles.

Protocole contre les discriminations de genre

Un nouveau Protocole d'accord pour la lutte contre les discriminations de genre sur le travail a été siglé, le 3 juillet dernier, entre le Bureau de la Conseillère régionale pour la Parité et la Direction régionale du travail à Aoste. L'objectif est celui d'organiser des initiatives pour favoriser la pleine application des normes pour la sauvegarde de la parité et contre chaque discrimination basée sur le sexe. Un accord qui dérive du Protocole national souscrit le 6 juin dernier, entre le Ministère du Travail et de la Sécurité sociale et le Réseau national des Conseillères pour la Parité, suivi des lignes directrices provenant du Ministère de l'Inspection en matière de Parité, d'égalité des chances et des garanties contre les discriminations. Dorénavant, en ce qui concerne la phase de préparation de l'enquête d'inspection, le personnel chargé pourra contacter la conseillère pour la parité pour la vérification des cas de discrimination signalés. Pour les contrôles, une attention particulière sera donnée aux entreprises admises au remboursement, total ou partiel, dans le but de vérifier que celles-ci aient effectivement accompli ces actions. De plus, dans les entreprises avec plus de 100 salariés, les inspecteurs devront contrôler que celles-ci aient rédigé correctement le rapport sur la situation du personnel en le transmettant à la Conseillère pour la Parité régionale.

Le prix de la démocratie : le coût des institutions

Joseph Rivolin

Le problème du « prix de la démocratie » a son noyau central dans le coût des institutions. Au cours du siècle et demi de son existence, l'Etat italien a vu se multiplier de manière extraordinaire les organismes publics, ce qui a amené à la constitution d'apparats hypertrophiques pour assurer leur fonctionnement. En plus des coûts directement liés à l'exercice des fonctions politiques et administratives proprement dites (comme les indemnités des parlementaires, des conseillers régionaux, provinciaux, communaux etc.) il faut donc tenir compte, si on veut avoir un cadre précis de la situation, des frais de fonctionnement liés aux différents services qui s'y rapportent, aux sièges institutionnels, aux salaires des employés etc.
On a soulevé à plusieurs reprises, au niveau politique, l'opportunité de limiter ces frais et même de supprimer certains niveaux institutionnels : notamment les Provinces, qui ont vu leur utilité s'amoindrir à la suite de la création des Régions à statut ordinaire. L'hypothèse d'abroger les Provinces s'est cependant heurtée à chaque fois à des résistances politiques majeures, à cause de l'opposition de clientèles politiques puissantes à Rome, qui ont même obtenu la création de nouvelles circonscription provinciales. On s'est alors attaché à des cibles moins dangereuses et plus faibles. On a trouvé que les Communautés de Montagne sont une source de gaspillages intolérables, et le ministre des Affaires régionales, Mme Linda Lanzillotta, s'est appliquée à préparer un projet de loi pour « rationaliser » cette matière.
Suivant une logique rigidement centraliste et apparemment objective, on a prévu, pour qu'une Commune soit classée comme « montagnarde », des critères strictement liés à l'altitude, valables pour tout le territoire de l'Etat, sans tenir compte des racines historiques des nombreuses « Italies » qui le forment, et qui diffèrent radicalement entre elles.
La nouveauté consisterait en cela: pour faire partie d'une Communauté de Montagne, une Commune quelconque devrait avoir 80% de son territoire à une altitude d'au moins 600 mètres, ou bien 50% seulement, mais avec un dénivellement d'au moins 600 mètres.
Pour des raisons historiques et culturelles qu'il serait trop long d'évoquer ici, dans le Midi les Communes sont très vastes, potentiellement riches (si elles étaient convenablement gouvernées) et s'étendent de la mer aux sommets des Appennins, alors que dans les Alpes elles sont petites et pauvres.
Si le projet de loi aboutissait, on favoriserait plus ou moins volontairement les grandes Communes (avec plus d'électeurs) au détriment des petites, le Sud par rapport au Nord. Amalfi et Sorrento continueraient ainsi à faire partie (comme maintenant) d'une Communauté de Montagne, alors que Suse, Pignerol, Domodossola et Varallo Sesia, par exemple, deviendraient des Communes de plaine. L'application de cette loi, d'après le journaliste de «La Stampa» Ivan Fossati, provoquerait «una strage»: «solo in Piemonte diventerebbero improvvisamente "di pianura" oltre trecento tra paesi e città.». A combien monterait l'épargne pour les contribuables? D'après le ministère, à cent millions d'euros.
«Una cifra letteralmente inventata», déclare M. Enrico Borghi, président de l'UNCEM, l'association groupant toutes les Communautés de Montagne, qui ajoute: «È solo propaganda. Si vuol far pagare solo i più deboli».
Les compétences de notre Région en matière de collectivités locales empêchent qu'une éventuelle loi de l'Etat soit appliquée chez nous: une fois encore, on doit constater que les droits qu'assurent le statut d'autonomie et ses normes d'application permettent à la Vallée d'Aoste de se soustraire aux méthodes centralistes des gouvernements péninsulaires.
Il est important de se souvenir, à ce propos, que ces compétences ne sont ni le fruit du hasard, ni le don gratuit de telle ou telle autre majorité parlementaire; mais qu'elles ont été progressivement obtenues grâce à une action politique constante et déterminée des gouvernements valdôtains à leadership unioniste, appuyée par des représentants parlementaires engagés dans le camp autonomiste et dégagés des logiques romaines «di schieramento».

(5 – à suivre)

LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

Les rêves sont une bien étrange chose. C'est une constatation que tout être humain peut faire puisqu'il en a une connaissance directe. Comment pouvons-nous les définir? Je dirais: ces histoires – de véritables films dont nous sommes les metteurs en scène et les producteurs – construites dans le sommeil par notre cerveau, surtout la nuit lorsque nous sommes suspendus dans un espace irréel: le repos est peuplé de fantômes créés par notre imagination. Une espèce de vie parallèle à la vie réelle: d'ailleurs Carducci, ce grand poète, en paraphrasant Pindaro, se demande – au moment de sa mort – qu'est-ce que c'est la vie et de se répondre: « *E' l'ombra di un sogno fuggente*».
Quand je suis fatigué ou stressé, mes rêves, au moment du réveil, disparaissent complètement de ma mémoire, ce qui m'arrive normalement dans la vie malheureusement trop frénétique que je mène ces dernières années.
Je rêve, c'est certain – et il n'en pourrait être autrement – mais j'efface tout aussitôt et je ne rappelle plus rien, dieu sait pour quelle forme de refoulement ou d'autodéfense.
Seulement après quelques jours de repos – donc quand je suis en vacances – ces rêves bénits réapparaissent et je les retiens tous, brefs ou longs, beaux ou mauvais qu'ils soient.
L'été, avec la complicité de la chaleur et du grand air, il y a aussi des rêves qui sont comme des éclairs instantanés et parfois traîtres dans cette torpeur de l'après-midi qui accompagne la chaleur la plus intense.
Lorsque j'étais au lycée – et probablement je comprenais bien peu de ce que je lisais – j'avais été vivement impressionné (aujourd'hui je le suis beaucoup moins par la répétitivité des idées exprimées) par le père de la psychanalyse, Sigmund Freud, et par son interprétation des rêves.
Un cadre compliqué pour expliquer le pont qui existe entre la vie et le rêve, en revenant en arrière dans les années de notre formation et à partir desquelles nous bâtissons l'ossature de ce que nous serons dans notre âge d'adulte.
Aujourd'hui je préfère davantage penser à la bonté de la phrase de Fernando Pessoa, lorsqu'il dit: «Un bon rêveur ne se réveille pas».
Ce qui me paraît une belle clé de lecture: espérer que les rêves, lorsqu'ils incarnent des espoirs, ne soient pas confinés dans les yeux fermés mais qu'ils orientent – tout comme des choses à faire et à réaliser – l'action politique quotidienne.
Il serait bien triste, voire improductif, si notre travail quotidien n'était pas parsemé par des sursauts d'avenir, des rêves les yeux ouverts, des points d'arrivée tellement difficiles qu'ils paraissent des rêves. Comme une porte secrète dans la vie de tous les jours qui sert à éviter la répétitivité et la banalisation et nous distingue des robots, et nous pousse à avoir des élans plus forts et plus intéressants.
La rationalité contre-balancée et chauffée par les émotions.